

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 20 mai 2022

Le certificat d'inscription au titre du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO remis à dix-huit ateliers de cathédrales

Ce vendredi 20 mai, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO remettra le certificat d'inscription au titre du patrimoine culturel immatériel à dix-huit ateliers de cathédrales issus de cinq pays européens.

Cette remise officielle se déroulera à 19h, à l'Hôtel de Ville de Strasbourg, en présence d'**Anne Mistler**, adjointe à la maire en charge des Arts et Cultures ; des **représentants UNESCO des cinq pays parties prenantes** de la candidature ; ainsi que **des architectes de cathédrales et des responsables des ateliers** : la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour la France ; Aix-la-Chapelle, Bamberg, Cologne, Dresde, Fribourg-en-Brigau, Lübeck, Mayence, Passau, Ratisbonne, Schwäbisch-Gmünd, Soest, Ulm et Xanten pour l'Allemagne ; Linz et Vienne pour l'Autriche ; Trondheim pour la Norvège et enfin Bâle pour la Suisse.

Initiée à Strasbourg, la candidature a été déposée le 21 mars 2019 par la France, pays porteur pour le compte du groupement international à l'UNESCO. L'inscription sur le Registre des bonnes pratiques de préservation du patrimoine culturel a été entérinée le 17 décembre 2020. Les critères de l'UNESCO comprennent notamment la vitalité du réseau d'ateliers, ainsi que le développement et la transmission de mesures de conservation et de gestion pouvant être qualifiés d'exemplaires et transposables sur d'autres édifices ou sites.

L'ambition pour ces dix-huit ateliers européens de cathédrales est de promouvoir leurs pratiques héritées du Moyen Âge, transmises de génération en génération, de manière ininterrompue pour les ateliers de Strasbourg et de Fribourg-en-Brigau. Ces pratiques sont enrichies par l'intégration raisonnée des évolutions techniques, scientifiques et sociales. Ce réseau dynamique et vivant veille à préserver, entretenir et restaurer les édifices auxquels ils sont rattachés.

La cérémonie de remise des certificats sera l'aboutissement de sept années d'échanges et de travail marquées par le processus d'inscription sur l'Inventaire du patrimoine culturel et immatériel français engagé par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en 2015, suivi par les démarches similaires des 17 autres ateliers de cathédrales auprès de leurs instances nationales respectives.